



GDS
Auvergne
Rhône-Alpes

Rhinotrachéite Infectieuse Bovine - IBR

CROPSAV 2020

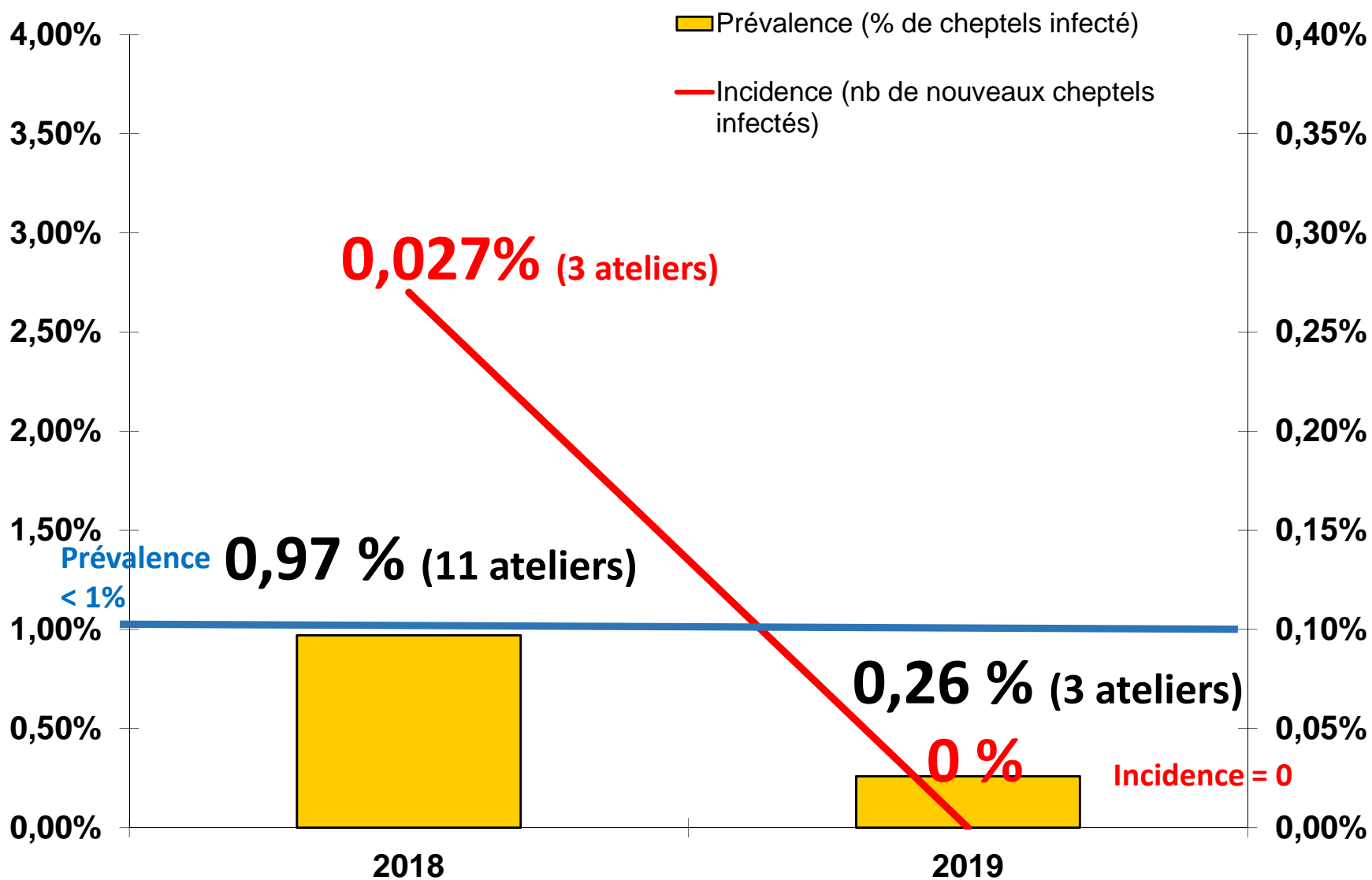
Demande de Reconnaissance en ZEF

Demande de reconnaissance de zone épidémiologique favorable en IBR pour le département de l'Ardèche

Rappel des conditions à atteindre sur les 2 dernières campagnes :

- Prévalence inférieure à 1 %
- ou
- Incidence inférieure à 0,2%

Résultats de la prophylaxie IBR au 31 mai 2018 et au 31 mai 2019 (département 07)



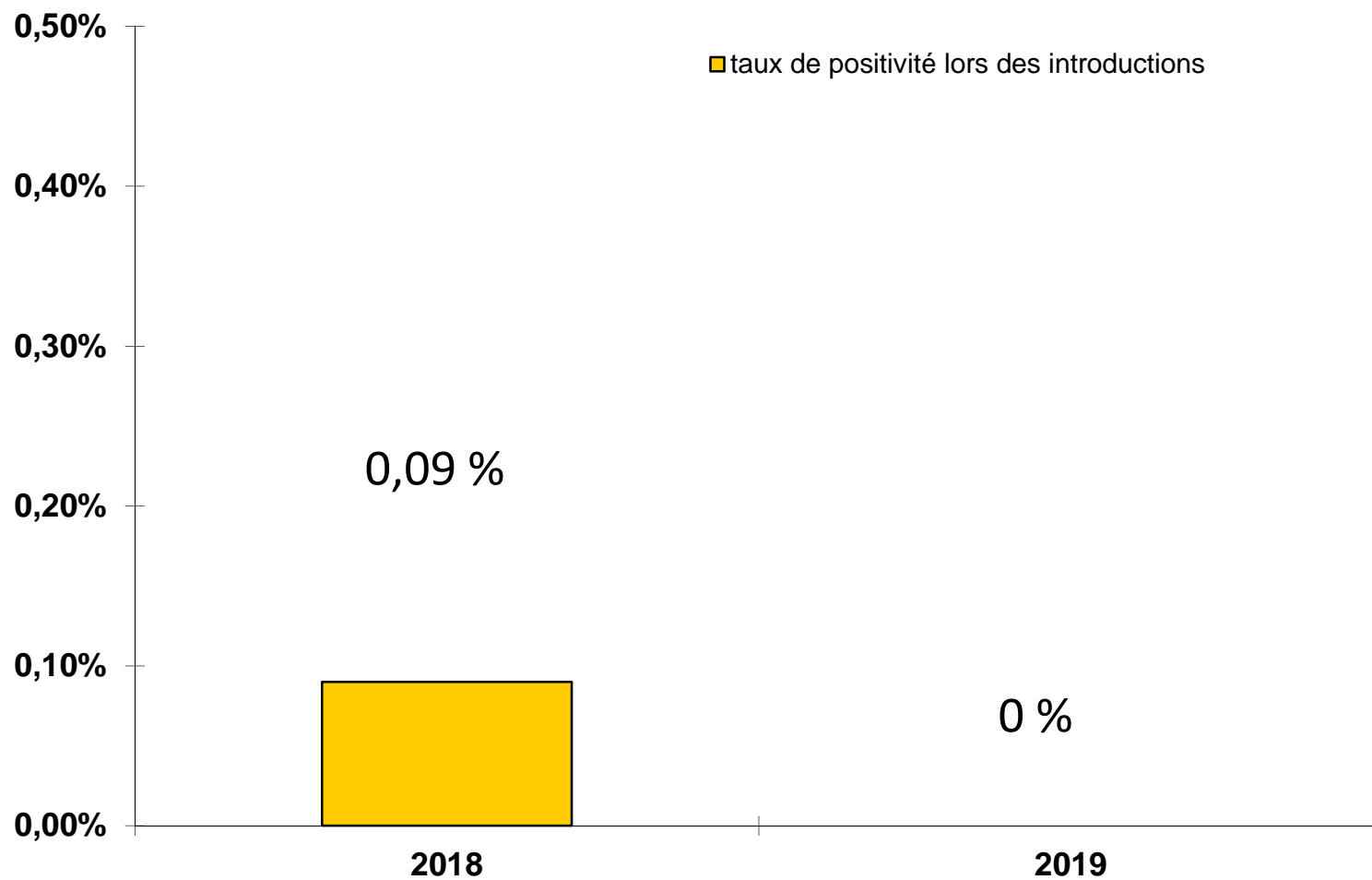
Résultats 2019-2020 (au 23 mars 2020)

Prévalence : 0,26 % (3 ateliers)

Incidence : 0 %

Éléments complémentaires

Taux de résultats positif à l'introduction



Avis de l'AFSE favorable le 3 octobre 2019

Précisions

Proposition de catégorie de cheptels « à risque » qui ne seront pas éligibles aux allègements de prophylaxie :

- Troupeaux à fort taux de rotation (40%) et plus
- Non respect des règles de la prophylaxie annuelle (période, écarts, etc,)
- Problèmes d'identification
- Signalement de la DDcsPP comme étant un élevage à problème